



Digitaliseret af / Digitised by

DET KONGELIGE BIBLIOTEK
THE ROYAL LIBRARY

København / Copenhagen

Title:

Letter from

Labin, S.

to

Simonsen, David

Sender:

(Zürich, Switzerland)

Recipient: Simonsen, David

(Kopenhagen, Denmark)

Resource type: text

Extent: 3 pp.

Languages: de

1919-01-23

Id: dsa_lab-lev_0021.tif

Comment: Enclosed copy of excerpts from a letter to the Alliance Israélite Universelle

Related:

Lirich 23 Januarigig

29/11

Herrn Prof. Dr. S i m o n s e n

C o p e n h a g e n

Ich bitte Sie von der beigelegten Copie, die Auszüge aus einem meiner letzten Briefe an die Alliance enthält, Kenntnis zu nehmen und mir darüber Ihre Ansicht mitteilen zu wollen. Die Frage, die in dieser Copie behandelt wird, ist für uns von grösster Wichtigkeit und ich möchte Ihre Stellung dazu kennen. Ich weiss nicht, wie mein Komitee die Lage beurteilt und welches seine Ansichten darüber sind. Seit Mitte Oktober habe ich keine Nachricht mehr aus Bukarest.

Hochachtungsvoll:

J. Lahin

aj 29/1/15
R. 29/1/15

Extraits d'une lettre à l'Alliance.

Copie.

....Je viens de lire que M. Bratiano est arrivé à Paris. Vous avez certainement pensé comme moi-même, qu'il faut profiter de l'occasion pour tâcher d'obtenir de lui des renseignements précis sur le décret-loi. Si vous avez déjà envoyé une délégation parlez avec lui, je vous prie de me communiquer les détails de l'entrevue. Pour juger de la vraie valeur de l'émancipation accordée par le décret-loi et des garanties qu'il renferme, il nous faut absolument avoir sous les yeux son texte intégral. Je me demande, si même le texte était satisfaisant, - ce dont je doute, - s'il ne vaudrait pas mieux, du point de vue des garanties pour l'avenir, que la question fût soumise tout de même au Congrès de la paix, pour avoir la solution, ainsi que la sanction, inscrites dans les Traités qu'on va conclure. Je vous prie de réfléchir sur ce point. En ce qui me concerne personnellement, étant donné la situation politique et sociale de chez nous, je suis partisan absolu d'une solution donnée par le Congrès de la paix. Du point de vue des intérêts juifs, je ne m'attends pas à un changement favorable pour nous à la suite de l'annexion de la Transylvanie, de la Bucovine et de la Bessarabie à la Roumanie. Les Roumains de Transylvanie étaient connus chez nous par leur antisémitisme ^{éroce}. Leurs journaux, paraissant avant la guerre en Transylvanie, menaient des cam-

pagnes acharnées contre nous. En Bucovine il y avait, il est vrai, un parti roumain qui faisait de la politique ^{littérale} avec les Juifs, mais toute la littérature politique publiée en Roumanie libre par les Roumains^{de} Bucovine était antisémite. Quant aux Roumains de Bessarabie, le peu d'intellectuels parmi eux qui se sont manifestés dans la politique russe (les intellectuels roumains de Bessarabie n'en ont jamais fait d'autre), se sont distingués par une note spéciale. Les Kruschewan, Purischkewitsch, Kasso etc., organisateurs de pogromes et chefs des "cents noirs", étaient Roumains de Bessarabie.

En pensant au passé et au présent, je me dis qu'il vaudrait mieux pour ^{nous} avoir la garantie des Traités conclus par le Congrès. Je désirerais savoir ce que vous en pensez. Mais avant tout il nous faut le texte du décret.

For oplysninger om ophavsret og brugerrettigheder, se venligst www.kb.dk

For information on copyright and user rights, please consult www.kb.dk